

Les enjeux du changement de nomenclature sur la comparabilité longitudinale des données

Antoine JARDIN

CESDIP - CNRS

Quelques idées directrices

- ▶ Que mesurent les statistiques de police et de justice ?
- ▶ Le contrôle social comme phénomène temporel
- ▶ Continuité, comptabilité, comparabilité des indicateurs
- ▶ Esquisse d'une analyse globale du contrôle social institutionnel
- ▶ Quelques défis et contraintes à avoir à l'esprit

Les données en sociologie de la déviance et du contrôle social :

- ▶ Les enquêtes de victimation s'adressent aux victimes
- ▶ Statistiques administratives tournées vers les faits, les auteurs, les affaires
- ▶ Les catégories pénales / la nomenclature NATINF (294 codes)
- ▶ L'Etat 4001 (107 index)

Division et complémentarité

- ▶ Une recherche souvent fragmentées
- ▶ Travaux sur la police/gendarmerie
- ▶ Travaux sur la justice
- ▶ Travaux la déviance
- ▶ Travaux sur la prison et régimes de privation de liberté

Qu'est ce qui est mesuré dans les statistiques de police et de justice ?

- ▶ On mesure moins *des comportements* que la *représentation et la classification sociale de ces comportements* (normaux / déviants, légaux / illégaux, suspects / non suspects)
- ▶ La statistique de justice peut se décomposer en une mesure de *l'activité des parquets* et une *statistique des condamnations* (auxquelles s'ajoutent les statistiques pénitenciaires)
- ▶ La statistique de police est *“une statistique de flux de sortie vers la justice pénale et non une statistique d'entrée dans les services de police.”* [...] *“La police a un rôle de filtre que la statistique ne mesure pas”* - B. Aubusson de Cavarlay, 1996

La nature de la déviance et du contrôle social

- ▶ Déviance et contrôle social sont des phénomènes nécessairement en interaction complexe
- ▶ Toujours une inscription dans le temps : arrestation, enregistrement, poursuites et alternatives, orientation, décision, peine, libération, etc
- ▶ Différentes unités de mesures : faits, affaires, auteurs, prévenus, suspects, condamnés, détenus
- ▶ Divers agrégats (nombre d'affaires reçues chaque année au parquet, nombre de "Coups et blessures volontaires suivis de mort" (Index 6)

Structure et changement social

- ▶ Tous les processus sociaux s'inscrivent dans le temps.
- ▶ Pour comprendre *l'effet du temps*, c'est moins la *fréquence* de la mesure que la *continuité* des indicateurs qui compte.
- ▶ Comprendre un *phénomène social temporel* de façon quantitative demande d'avoir des instruments et des procédures stables.
- ▶ Objectif plus difficile à atteindre quand ces instrument s'inscrivent dans une logique institutionnelle qui a d'autre finalité que la compréhension scientifique.

Un cas limite : les données de police américaine

- ▶ La police de San Francisco, une des plus forte initiative en Open Data
- ▶ Enregistrement des incidents de 2003 à 2018 librement disponible en ligne
- ▶ Marquage temporel à l'échelle de la minute
- ▶ Codage GPS ponctuel de tous les rapports
- ▶ Date de l'évènement et date du rapport
- ▶ <https://data.sfgov.org/Public-Safety/Police-Department-Incident-Reports-Historical-2003/tmnf-yvry>
- ▶ Aucune profondeur sur l'issue des faits enregistrés

Un cas limite inverse : la statistique pénale française

- ▶ Une des plus longue série de statistiques sociales au monde : Le compte général de l'administration de la justice criminelle (1824-1981)
- ▶ *“On ne peut tirer aucune conséquence certaine de ces résultats d'une seule année, mais il est évident que le rapprochement de plusieurs années aidera [...] à déterminer les circonstances qui concourent à augmenter ou à diminuer le nombre des crimes”.*

Cte De Peyronnet, Garde des Sceaux, 1925

- ▶ Un instrument qui a résisté à de profondes attritions (1932)
- ▶ (Re)Construire la compatibilité avec les données contemporaines

Données de police et de justice, quelques enjeux

- ▶ Approfondir le problème des unités de compte
- ▶ Comment suivre les suspects/auteurs dans le respect des droits des individus (confidentialité des données)
- ▶ Est-il possible de faire apparaître la continuité du processus du contrôle social à travers les institutions ?

L'unité de compte

- ▶ “Le point le plus important qu’avaient en vue les statisticiens du XIXème siècle était le *comptage par individu*.”
- ▶ “Le principe général de la statistique judiciaire, comme de toute statistique administrative, est de compter en individu-décision ou individu-contact. Lorsqu’une telle statistique est réputée compter N personnes ayant telle caractéristique, il s’agit de *personnes impliquées dans une unité de traitement pour l’institution* [...]”
- ▶ “Toute la difficulté consiste ensuite à *passer à un comptage rapporté à des individus physiques* qui peuvent apparaître plusieurs fois pendant la période d’observation, le plus souvent l’année.”
- ▶ “La construction de la nomenclature des faits n’est pas indépendante de la définition de l’unité de compte.”

Saisir l'enveloppe complète du contrôle social institutionnel

- ▶ Besoin de données longitudinales, suivies dans le temps.
- ▶ Des procédures parfois longues => stabilité des indicateurs et des nomenclatures.
- ▶ Lorsque les nomenclatures évoluent => garantir la maîtrise des conséquences

De la chaîne pénale à la boucle pénale

- ▶ Développement des études sur la récidive/réitération
- ▶ Enjeux de développer des travaux longitudinaux en complément des études transversales (du point de vue des individus et des institutions)
- ▶ Nouvelles perspectives : une partie de la boucle pénale avec la statistique des casiers judiciaires

Le paradoxe de la l'homogénéité des données police/justice

- ▶ La continuité temporelle des séries s'oppose au rapprochement des comptages des statistiques de police et de justice
- ▶ Le rapprochement est-il possible entre les données de police et de justice ?
- ▶ Si oui, à quelle condition et avec quelles conséquences ?
- ▶ Si non, comment produire des analyses sur le cycle pénal dans son ensemble avec des statistiques fragmentées et étalées dans le temps ?

Quelques aspects de la complexité à partir de l'exemple des procédures antiterroristes :

- ▶ Activation ou retrait de la qualification terroriste dans la procédure, changement de nature de l'affaire au cours du temps => impossibilité de traiter des agrégats d'affaires
- ▶ Circulation et mobilité internationale des individus, mais aussi des procédures
- ▶ Historique partiel des trajectoires déviantes (connus des services de police ? lequel ? déjà condamné ? où et par quelle institution ?)
- ▶ Fluctuation des qualifications pénales et des interprétations (apologie, AMT individuelle)
- ▶ Cas typique des relations entre une affaire et plusieurs auteurs ou un auteur et plusieurs affaires
- ▶ Dans une affaire terroriste, des auteurs non terroristes, etc ...

En guise de conclusion provisoire

- ▶ Le choix des nomenclatures n'est jamais seulement un choix technique
- ▶ Savoir qui produit les données, qui les vérifie, dans quelle condition (avoir une tracabilité de la production de l'information et de sa modification)
- ▶ La stabilité temporelle des instruments est une clef de compréhension principale du changement social, alors que la fréquence de la mesure influe peu
- ▶ Définir ce que sont les objectifs atteignables et quelles sont les répercussions des modifications envisagées
- ▶ Envisager des évolutions par ajout plus que par remplacement d'indicateur.
- ▶ De l'importance des indicateurs qui sont produits en dehors des comptages administratifs directs (PV, archives, traces, enquêtes)